

Bulletin départemental de l'éducation nationale des Ardennes

Sommaire

ACTUALITE

- Collecte de livres.....2

PERSONNELS

- Personnels enseignants Premier degré.....2
- Tous personnels3

VIE SCOLAIRE

- Activités éducatives et culturelles4

Annexe

Vous trouverez sur le **site de l'inspection académique** l'annexe :

- n°1: Imprimé retraite

Directeur de publication : Jean Gutierrez

ACTUALITE

Collecte de livres pour le Burkina Faso

L'association humanitaire Burkin'Ardenn'Avenir lance une collecte de livres destinés à la création d'une bibliothèque à l'école de Galgouli au Burkina Faso, l'objectif étant de donner aux 350 enfants de l'école l'envie d'apprendre le français par des lectures ludiques. Les livres collectés seront acheminés par l'association.

Contact : Burkin'Ardenn'Avenir - 4, allée des fougères - 08090 Montcy-Notre-Dame

Tel : 06.84.20.24.18

Courriel : burkin-ardenn-avenir@neuf.fr

Site : <http://www.burkin-ardenn-avenir.org/>

PERSONNELS

Personnels enseignants du premier degré

Informations administratives

Demande de mise à la retraite des instituteurs et des professeurs des écoles à effet de la rentrée 2009

La demande de départ à la retraite devra être reproduite sur papier libre selon le modèle de l'annexe n°1.

Les instituteurs et professeurs des écoles qui souhaitent cesser leurs fonctions à compter de la rentrée scolaire 2009 ou qui atteindront la limite d'âge durant cette année, devront me faire parvenir leur demande manuscrite de mise à la retraite en **deux exemplaires adressés à Monsieur l'Inspecteur d'académie sous enveloppe**, au « service des pensions » de la Direction des Ressources Humaines **pour le 30 septembre 2008 délai de rigueur**.

Passé ce délai, leur demande reste valable, cependant le bénéfice de la pension de retraite servie **aux intéressé(e)s risquerait d'être retardé**.

Un exemplaire devra également être adressé, pour information à l'Inspecteur de l'éducation nationale de votre circonscription.

Je rappelle que les instituteurs et les professeurs des écoles ne peuvent pas être admis à la retraite en cours d'année scolaire, sauf en cas de mise à la retraite pour invalidité, mère de trois enfants, mère ou père d'un enfant infirme, fonctionnaire ou conjoint invalide, limite d'âge (article 35 de la loi du 4 juillet 1990, J.O. du 11 juillet 1990).

Information retraite

Pour connaître vos droits et calculer le montant de votre retraite, les sites suivants vous fourniront ces informations : <http://www.fonction-publique.retraites.gouv.fr>

Le cumul d'emploi et de rémunération

Cadre réglementaire

« Les fonctionnaires consacrent l'intégralité de leur activité professionnelle aux tâches qui leur sont confiées. Ils ne peuvent exercer, à titre professionnel une activité privée lucrative de quelque nature que ce soit ».

La production d'œuvres scientifiques, littéraires ou artistiques est néanmoins autorisée. Certaines dérogations peuvent être accordées, notamment lorsqu'il s'agit d'interventions du fonctionnaire dans un domaine de compétences en rapport avec sa qualification et la nature de ses fonctions, **effectuées en dehors du temps de service de l'emploi principal**.

Dans ce cas, toute dérogation au principe de non cumul d'emploi et de rémunération doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de l'autorité de gestion (l'Inspecteur d'académie pour les enseignants du premier degré). Cette demande doit être **préalable** à toute intervention.

Informations financières

Bulletins de salaire

Dans le but d'améliorer la transmission des bulletins de salaires des enseignants du premier degré, ceux des mois de juin, juillet et août 2008 seront adressés à l'adresse personnelle, après la réception du bulletin d'août, soit dans la première quinzaine de septembre.

Les personnels qui changent de domicile à compter de septembre 2008, sont invités à m'informer de leur nouvelle adresse avant l'envoi des bulletins de salaire.

Logement ou indemnité représentative de logement

Les instituteurs qui sont affectés dans une autre commune à la rentrée 2008, doivent solliciter un logement auprès du maire de leur nouvelle commune d'affectation. En l'absence de logement, ils peuvent éventuellement prétendre à l'indemnité représentative de logement.

Toute mutation dans une autre commune entraîne la suspension du versement de l'indemnité représentative de logement à effet du 1^{er} septembre 2008, dans l'attente de la décision du maire de la commune d'affectation.

Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF) - Session 2009

Une réunion d'information des enseignants relative à l'examen professionnel CAFIPEMF et à la formation des candidats inscrite au plan départemental est organisée à l'inspection académique des Ardennes le **mercredi 25 juin 2008 à 10h00 salle 108**.

Tous personnels

Assistante sociale des personnels

Madame Marie-Annick PIERQUIN, conseillère technique de service social occupe le poste d'assistante sociale du service social du personnel depuis la rentrée 2007. Elle reçoit sur rendez-vous. Son bureau est à l'inspection académique. Tél : 03.24.59.71.55.

Médecin de prévention

Les personnels souhaitant rencontrer Madame DEGIOVANNI, médecin de prévention de l'académie de Reims, peuvent contacter Madame PIERQUIN, assistante sociale des personnels, afin d'obtenir un rendez-vous.

VIE SCOLAIRE

Activités éducatives et culturelles

Plan canicule 2008

La version 2008 du Plan National Canicule est accessible sur le site internet du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative à l'adresse suivante :

<http://www.sante.gouv.fr> (accès par thèmes « canicule et chaleurs extrêmes »).

Des recommandations spécifiques sont détaillées dans les fiches n°5-6bis – n°5-7 et n°2-5.

Prix « la main à la pâte » 2008

12^e édition

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la coopération mise en place entre le ministère de l'Education nationale et l'Académie des sciences.

Ce prix distingue les écoles ou classes qui ont mis en œuvre des activités scientifiques expérimentales particulièrement démonstratives.

public : primaire

envoi de dossiers de candidatures : **avant le 16 juillet 2008**

site consultable : www.prixlamap.fr

Ouvrage signale : « des parents dans l'école »

Enquête menée, à la demande de la Fondation de France, dans 18 établissements du primaire par Martine Kherroubi, sociologue de l'éducation (éditions Erès – collection éducation et société)

sites consultables : www.fondationdefrance.org
www.edition-eres.com

Festival à la ferme « Sème la culture » 2008

date : du 22 au 26 septembre 2008

information et programme : Chambre d'Agriculture Tél: 03.24.36.64.40.
www.semelaagriculture.com

L'Inspecteur d'académie,
Directeur des services départementaux
de l'Education nationale des Ardennes

Jean Gutierrez